
Discours de Monsieur Grégory Doucet, Maire de Lyon
Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial

23 mai 2024 – Place Antonin Poncet

(Seul le prononcé fait foi)

Salutations protocolaires

Merci pour votre présence à toutes et tous en ce jour si particulier. Merci aux élèves venus de tout le département du Rhône et même de l'Ain, pour leurs chorégraphies, leurs lectures et leurs chants. Merci à ceux qui les encadrent. Une pensée particulière pour les classes qui se sont engagées dans le concours « **la flamme de la liberté** » via des ateliers et des créations autour de la mémoire... que nous honorons ensemble aujourd'hui. Merci à vous, Marie-Claude Pivert pour vos mots et à la Maison des Outre-Mer, ainsi qu'aux artistes et musiciens qui nous accompagnent. Enfin, à toutes celles et tous ceux qui ont préparé ou organisé cette cérémonie, pour qu'elle soit réussie ; c'est-à-dire qu'elle nous parle à l'esprit et au cœur.

Nous ne sommes ni à Bordeaux, ni à Nantes, ni à la Rochelle ou bien au Havre, nous ne sommes qu'à Lyon.

Qui semble moins marquée par l'Histoire de la traite atlantique que ces grandes cités connues pour s'être extraordinairement enrichies au moyen du commerce triangulaire.

Pourtant, cette journée en hommage aux victimes de l'esclavage colonial ne peut qu'être chargée de sens, ici aussi. Pour de multiples raisons. **En premier lieu**, parce que la République Française a reconnu, par la loi Taubira du 10 mai 2001, que – *je cite* : « **la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'Océan Indien d'une part et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVIe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes dans l'océan indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité** ». Or, sur cette esplanade où nous nous trouvons en ce moment-même, nous avons l'habitude de répondre à notre devoir moral... d'entretenir le souvenir et de transmettre la mémoire de tous les génocides ; et crimes contre l'Humanité. Afin d'honorer leurs victimes, mais aussi et surtout d'en tirer des enseignements pour participer à réparer les conséquences de ces incommensurables tragédies.

Et à prévenir leur réitération. Même sous des formes atténuées.

En second lieu, cette journée nationale nous parle parce que même si Lyon n'était pas une ville maritime sous l'Ancien Régime, elle constituait malgré tout un important centre de commerce pour les produits coloniaux tels que le coton, le sucre, le café et les épices, qui étaient échangés notamment contre des soieries et des produits manufacturés fabriqués dans notre ville. Les archives rapportent aussi que des négociants lyonnais sont partis s'installer dans les îles des Caraïbes et ont profité du travail asservi, gardant des partenaires ici. Notre cité a donc bien, dans une certaine mesure, tiré parti d'une force de travail extorquée par une violence inouïe. Comme, d'une certaine manière, toute l'économie européenne du 18^e et de la première moitié du 19^e siècle.

Troisièmement, cette journée nationale nous parle parce qu'il a existé à Lyon, un mouvement d'intellectuels et de personnes engagées contre l'esclavage, avant même la première promulgation d'abolition par les députés de la Convention, au cours de la Révolution Française.

L'une des figures clefs en a été le pasteur protestant Benjamin Sigismond-Frossard qui publia à Lyon, en 1789, un des ouvrages les plus importants sur le sujet. Un ouvrage dans lequel, il donne à voir que dans les colonies, les morts des esclaves excèdent de loin les naissances, rendant nécessaire pour la perpétuation de leur exploitation... d'importer encore et toujours de nouveaux esclaves depuis l'Afrique. Il précise que – *je cite* : « **Il ne faut chercher ni dans le climat des îles, ni dans les maladies particulières aux nègres, la véritable cause de leur mortalité. On ne peut que l'attribuer aux cruels traitement qu'ils subissent** »... pour rendre leurs maîtres toujours un peu plus riches.

Benjamin Sigismond-Frossard rapporte également que l'espérance de vie des esclaves dans les plantations n'excède pas huit à dix ans... ce qui satisfait totalement leur propriétaire qui ont rentabilisé leur achat au bout d'un à trois ans.

Il témoigne également que l'écrasante majorité des esclaves sont des noirs arrachés au continent africain... « **qui regrettent sans cesse leur sol et sont plus qu'enclins à la fuite et aux révoltes** ». Ces constats, ainsi que les nombreux autres qu'il fournit, sont vraisemblablement à la source d'un vœu émis en 1791... par la section de Lyon de la Société des Amis de la Constitution, adressé au gouvernement pour lui faire savoir que – *je cite* : « **Les Noirs sont nos frères et leurs défenseurs sont nos amis. Unis, nous combattons avec vous ces hommes durs et cruels – les colons – dont l'avarice ne rougit point de trafiquer leurs semblables et font commerce de l'oppression.** ».

Et les mots furent suivis d'effets, puisque le 4 février 1794, l'Assemblée Nationale abolit une première fois l'esclavage dans les colonies. Lyon fit alors partie des villes où l'évènement donna lieu à des réjouissances. Le 10 mars 1794, on célébra cette abolition dans notre cité, au cours d'une « grande fête de l'égalité »... égalité qui ne devait pas durer, hélas, puisque Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage le 20 mai 1802. Et qu'il fallut attendre une autre révolution, près d'un demi-siècle plus tard, pour en venir définitivement à bout.

Rappelons que le 24 février 1848, lorsque la Seconde République est proclamée, elle a deux principales mesures qu'elle entend faire adopter de manière prioritaire : l'instauration du suffrage universel et l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Projet qu'elle confie à Victor Schœlcher – *comme chacun sait* – abolitionniste convaincu dont l'ambition pour en finir avec le régime effroyable de l'esclavage s'est progressivement étoffée. Dans un ouvrage de 1833, il a notamment écrit : « ***l'esclavage des nègres est une injure à la dignité humaine, parce que l'intelligence de l'homme noir est parfaitement égale à celle de l'homme blanc*** ». Sa perception de la situation, il faut le dire est le résultat direct de ses observations. Tout comme en son temps, ce fut le cas de Bernardin de Saint-Pierre, l'auteur de « Paul et Virginie », né au Havre, qui avait voyagé aux Mascareignes, à l'apogée de la traite française... et qui dénonçait – *je cite* : « ***Ces belles couleurs de rose et de feu dont s'habillent nos dames ; le coton dont elles ouatent leurs jupes ; le sucre, le café, le chocolat de leurs déjeuners, le rouge dont elles relèvent leur blancheur : la main des malheureux noirs a préparé tout cela pour elles. Femmes sensibles, vous pleurez aux tragédies mais ce qui sert à vos plaisirs est mouillé de pleurs et teint du sang des hommes.*** ».

Bernardin de St Pierre ne croit pas si bien dire. On a peine à croire, en effet, l'indicible niveau de brutalité par lequel la société coloniale s'est maintenue et a « tenu dans le rang » les esclaves... qui contrairement à ce qu'on en a souvent dit, étaient profondément épris de liberté. Et ne se sont jamais résignés à la cruauté de leur sort.

Pour les empêcher de penser à leur affranchissement, la loi interdisait notamment l'instruction aux esclaves : non seulement les écoles publiques leur étaient fermées, mais il était défendu à leurs maîtres de leur procurer les connaissances les plus élémentaires. Une loi punissait d'amende un maître qui aurait envisagé d'apprendre à lire à ses esclaves.

Dès leur arrivée, les esclaves étaient marqués au fer rouge pour leur signifier qu'ils ne s'appartenaient plus.

Ensuite, ils se retrouvaient du matin au soir et du soir au matin à la merci des punitions corporelles du maître. Le fouet rythmait le jour et la semaine. Un retard, un simple regard, un mot, un geste accidentel, une erreur ou une faiblesse, étaient autant de motifs – *ou de prétextes* – pour lesquels un esclave pouvait être fouetté. N'importe quand.

Et comme si cela ne suffisait pas de leur infliger autant de douleurs, la flagellation devait être éclatante, elle devait être publique de sorte que, dans un premier temps, leur supplice servait à égayer un public de colons en mal de distraction.

Et dans le suivant, par sa rudesse, elle devait servir d'exemple aux autres esclaves en brisant en eux tout désir de contestation de leur terrible condition. Et si par malheur

l'esclave montrait quelque signe de résistance, s'il ne criait pas sa peine pendant qu'il était battu, le maître s'en trouvait contrarié. Alors, exaspéré qu'il était, il pouvait rendre la sanction plus horrible.

De même, autant il existait une multitude de raisons pour faire souffrir les esclaves, autant il existait de postures pour appliquer la peine du fouet. Le maître avait le choix entre « **les quatre-piquets** », c'est-à-dire que l'esclave était couché nu sur le ventre à même le sol, avec les membres attachés à quatre morceaux de bois enfoncés dans la terre, pour subir sa peine. Il y avait aussi « **le hamac** » qui était une suspension par les quatre membres, « **la brimbale** », la suspension par les mains et enfin « **l'échelle** » lorsque l'esclave était attaché par les pieds et par les mains sur une échelle. Les femmes n'échappaient pas non plus à la rigueur du fouet, même enceintes. Nombreuses étaient, dans ce cas, celles qui perdaient leurs enfants à la suite de ce châtiment.

Bien d'autres sévices encore plus terribles étaient en vigueur pour les esclaves qui tentaient de s'échapper : les maîtres n'hésitaient pas à couper les oreilles, couper les jarrets, couper les langues, ou mutiler encore plus gravement.

Parfois à écarteler ou à livrer aux crocs de chiens affamés, les corps couverts de sang de poulet... des fugitifs et des rebelles.

A d'autres, on crevait les yeux, on arrachait les dents, les ongles. On leur brisait les os. On les jetait vivant dans les machines à broyer la canne à sucre – *nous rapportent les historiens*.

Rien n'y fit. Les fuites, le marronnage, les rébellions et les révoltes s'enchaînèrent. Elles ne cessèrent jamais. Malgré l'intensité des représailles et même si tout était organisé pour empêcher que les esclaves puissent tenter de s'échapper de s'organiser, de se défendre ou même d'obtenir un commencement d'indépendance.

Même si nous avons coutume de célébrer en métropole les philosophes et personnalités qui firent avancer les mentalités jusqu'à obtenir le vote de l'abolition, il faut convenir avec Aimé Césaire que : « **la liberté des esclaves ne fut pas octroyée mais arrachée de haute lutte, que leur émancipation ne fut pas concédée mais conquise** ».

Rien ne serait arrivé si les esclaves – *hommes comme femmes* – ne s'étaient pas soulevés, ne s'étaient pas battus. Pas seulement à Saint-Domingue à partir de 1791. Mais aussi, un peu partout, comme au Carbet, à la Martinique en 1822 et en maints autres endroits. Souvent au péril et même au sacrifice de leurs vies. Ainsi que le relate Victor

Hugo sous une forme romancée, dans Bug-Jargal, son récit inspiré par le combat de Toussaint Louverture et des siens.

D'ailleurs, si nous sommes réunis aujourd'hui à cette date, c'est bien parce qu'à la Martinique, le 21, 22 et 23 mai 1848, on ne s'est pas contenté d'attendre sagement l'arrivée du décret par bateau. On s'est soulevé et on a déclaré l'abolition avant de la recevoir.

J'en profite pour saluer l'Association du « Comité Marche du 23 mai » qui tient, lui, son nom de la fameuse marche silencieuse du 23 mai 1998 qui avait permis d'obtenir la reconnaissance légale de la traite et de l'esclavage pour ce qu'ils sont. Un crime contre l'humanité.

Aujourd'hui, je sais que l'association est toujours mobilisée pour réhabiliter, honorer et défendre la mémoire des victimes de l'esclavage colonial.

C'est un long chemin qu'il nous a été donné de parcourir ensemble vers la liberté réelle et complète. Car obtenir la fin de l'esclavage a été, assurément, une étape de première grandeur à célébrer... mais on sait que l'aliénation peut prendre d'autres formes. Que le racisme est un fléau qui s'enracine dans ce système d'exploitation abominable, en ce qu'il a servi à le justifier et à passer sous silence ses onze à quinze millions de victimes. Ce racisme n'est pas vaincu. Il nous faut l'abolir à son tour ; ainsi que les discriminations qui l'accompagnent sournoisement. Avec leur flot d'injustices.

Tout comme les inégalités qui, en perdurant, continuent d'entraver la route de celles et ceux qui rêvent d'une vraie liberté pour toutes et tous, dans une société fondée sur la tolérance et le respect.

Merci à toutes et tous pour votre pugnacité.

Je vous remercie.